



COMMISSION RÉGIONALE DES DELEGUE(E)S

PROCÈS-VERBAL N°2

Réunion de bureau : Lundi 10 Août 2026

À : 14h30

Présidence : M. DI MARCO Philippe

Présents Mme BEN YAYA Marina, M. BOUWE Eyatété Aimé

Excusé(s) : M. SCHIANO LOMORIELLO Pierre, M. ABED Chokri

Assiste(nt) à la séance : Néant

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs**.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

- Validation signature et diffusion sur le site de la Ligue Méditerranée de Football du PV N°1.
- Installation des membres de la commission et appropriation du fonctionnement des outils de gestion administratif / informatique. (Viso, foot 2000...).
- Traitement des Fiches de renseignements transmises par mail à la CRD et mise à jour de l'annuaire des délégués.
- Extraction afin d'effectuer les désignations sur les différents matchs de Coupe de France de la semaine 34 / 2026.
- Préparation de la réunion du 24/08/2026, district du Vaucluse.
- Prise en compte de l'invitation à la réunion des délégué(e)s de district, se déroulant le 28/08/2026 à 18h formulée par M. KAISER Président de CDD Provence. Plusieurs membres de la CRD honoreront cette invitation.

FORMATIONS

- Validation par la commission des différentes fiches synthétiques et power point inhérents à la formation.
- Rappel, les indisponibilités sont à saisir par le délégué(e) sur son espace « officiels » minimum 15 jours avant.

INFORMATIONS

- Début des championnats seniors / Dimanche 23/08/2026.
- Prochaine réunion de la commission, lundi 24/08/2026.
- Accréditation délégué(e)s ligue, elles seront distribuées lors des différentes réunions de District.
- Les fiches de frais relatives à la 1^{ère} journée de Coupe de France seront transmises par courriel.
- Un rappel de la procédure de « Permis à Point », championnat ligue jeune sera effectué par courriel.

Président
M. DI MARCO Philippe

Secrétaire
M. BOUWE Eyatété Aimé